

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procuration : 1

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 FEVRIER 2021

N° 2021/1/4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de février à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 17 février 2021.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Messieurs BARISONE Sébastien, CESTER Francis, RENOY Bernard et Madame SAUMONT Catherine,

Procuration :

Monsieur RENOY Bernard donne procuration à Madame KUENTZ Adèle.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget général – création de l'opération 600 21 - STEPRIM Gestion des risques naturels

Dans le cadre du projet STEPRIM et afin de dissocier les dépenses engagées sur le volet GEMAPI, il convient d'anticiper des dépenses d'investissements sur le premier trimestre 2021, et ainsi d'ouvrir des crédits en dépenses détaillés ci-dessous :

Crédits à ouvrir en dépenses					
Sens	Section	Opération	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	600 21	2031	Frais d'étude	35 000,00 €
Total					35 000,00 €

Crédits à réduire en dépenses					
Sens	Section	Opération	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	600 09	2318	Immobilisation en cours	35 000,00 €
Total					35 000,00 €

Cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget général.

Il est précisé que ces crédits ont été actés sur les restes à réaliser (RAR) 2020 par Monsieur le Président et le Centre des Finances Publiques de Gap le 28 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 février 2021
Et de la publication, le 1er mars 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.